



## Déclaration orale de la FIACAT et de l'ACAT RCA

### Point 3 Dialogue interactif groupé avec le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme.

#### *43<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme*

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Rapporteur,

Comme vous le dites, les défenseurs sont souvent et particulièrement pris pour cible dans des zones de conflit ou post-conflit que ce soit par l'Etat lui-même ou par d'autres acteurs non étatiques.

En ma qualité de Président de l'ACAT RCA, je souhaiterais partager avec vous les difficultés que les défenseurs rencontrent en République centrafricaine. Le pays connaît une situation sécuritaire alarmante depuis le début des conflits avec les groupes armés en 2013. Dans ce contexte, les défenseurs font face à de nombreuses menaces les empêchant de mener à bien leurs activités.

Si l'Accord de paix du 6 février 2019 a représenté un pas important, le travail des défenseurs reste particulièrement difficile. En effet, certaines zones demeurent inaccessibles du fait du contrôle des groupes armés. On peut notamment citer les provinces de Bria, Pahoua et Birao où certains acteurs humanitaires ou de santé sont présents mais dont l'accès reste bloqué aux défenseurs des droits humains. Cette situation est particulièrement alarmante puisque des violations et abus des droits humains continuent d'y être commis mais ne peuvent être documentés.

Ainsi, la FIACAT et l'ACAT RCA souhaitent appeler la communauté internationale à renforcer leur appui pour que l'autorité de l'Etat puisse être rétablie dans ces provinces et que les défenseurs puissent y avoir accès.

Je souhaiterais conclure en rappelant que d'autres ACAT sœurs sont également victimes de répression. J'aimerais ainsi réitérer tout notre soutien à Germain Rukuki, ancien salarié de l'ACAT Burundi, condamné à 32 ans d'emprisonnement en raison de son travail de défenseur et appelle tous les Etat à se mobiliser et exiger sa libération.

Je vous remercie.